

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **24 juin 2013**

Délibération n° 2013-3971

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Lyon 3°

objet : Requalification de la rue Garibaldi - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Dépôt de candidature à l'appel à projet Lutte contre la pollution pluviale

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 14 juin 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 26 juin 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Brillard, Brolquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Plazzi), MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Charrier (pouvoir à Mme Besson), Crédoz (pouvoir à M. Darne J.), Mme Peytavin (pouvoir à M. Claisse), MM. Rivalta (pouvoir à M. Longueval), Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), Chevassus-Masia (pouvoir à Mme Yéréman), M. Fleury (pouvoir à M. Bousson), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Nissanian), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Vergiat), Millet (pouvoir à M. Lévêque), Mme Rabatel (pouvoir à M. Kimelfeld), M. Thévenot (pouvoir à M. Petit), Mme Tifra (pouvoir à M. Martinez), MM. Touleron (pouvoir à M. Fournel), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Barge, Mmes Bab-Hamed, Palleja, M. Thivillier.

Conseil de communauté du 24 juin 2013**Délibération n° 2013-3971**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Requalification de la rue Garibaldi - Demande de subvention d'équipement auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse - Dépôt de candidature à l'appel à projet Lutte contre la pollution pluviale**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le projet Garibaldi

La rue Garibaldi à Lyon 3° fait l'objet d'un réaménagement afin de s'adapter aux besoins et modes de vies actuels. Cette opération d'aménagement a vocation à requalifier 2,600 kilomètres de voirie.

En intégrant cette voirie dans le paysage urbain, pour en faire un lieu de vie ainsi qu'un axe de circulation adapté à tous les modes de déplacements, le projet poursuit les objectifs suivants :

- apaiser la circulation automobile par la réduction du nombre de voies de circulation,
- participer à la mise en valeur des équipements et espaces publics adjacents,
- retisser des liens entre les quartiers situés à l'est et à l'ouest de la voie,
- réaliser un aménagement paysager tout au long de la voie pour proposer, à terme, une continuité verte du parc de la Tête d'Or au parc Blandan.

La première tranche opérationnelle (2012-2015) se développe depuis la rue Vauban au nord dans le 6° arrondissement jusqu'à la rue Bouchut plus au sud dans le 3° arrondissement. Elle prévoit un nouvel aménagement sur l'emprise complète de la rue. La seconde tranche devra poursuivre la requalification depuis le carrefour Bouchut jusqu'à l'avenue Berthelot.

L'appel à projet de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse

L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse a lancé un appel à projet le 16 avril 2013 visant la lutte contre la pollution pluviale (promouvoir la rétention à la source, traiter les rejets d'eaux pluviales strictes). En effet, les brusques variations de débit des eaux pluviales peuvent provoquer des inondations et des déversements d'eaux usées non-traitées dans le milieu naturel.

L'appel à projet a ainsi pour objet d'ouvrir l'accès aux subventions à tout projet permettant de réduire le volume d'eaux pluviales strictes collecté dans les réseaux unitaires ou permettant le traitement des eaux pluviales strictes collectées dans un réseau séparatif pluvial, dès lors que ces derniers rejets interviennent dans un milieu où existent des usages présentant une vulnérabilité sanitaire.

Les objectifs des projets attendus sont les suivants :

- la réduction des volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires et leur restitution aux cours d'eau ou aux nappes,

- le traitement de la pollution pluviale stricte rejetée directement au milieu récepteur dès lors qu'un usage présentant une vulnérabilité sanitaire est identifié,

- le traitement de la pollution pluviale stricte collectée en zone d'activité sur des sites industriels dès lors qu'elle est à l'origine d'une pollution du milieu.

L'enveloppe globale consacrée pour l'année 2013 est de 10 M€. L'aide financière de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse intervient sous un plafond de 50 % de la dépense consacrée à l'action subventionnée.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 12 juillet 2013.

Si la candidature de la Communauté urbaine est retenue par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse, une convention sera adoptée ultérieurement avec cette dernière pour obtenir le versement de la subvention.

L'éligibilité à l'appel à projet

Pour être éligible, le projet doit viser la réduction des volumes d'eaux pluviales collectées ou viser le traitement des eaux pluviales rejetées directement au milieu naturel.

Le projet de travaux doit être justifié par une étude préalable ; l'octroi de la subvention par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse est subordonné à la mise en œuvre d'une étude de suivi.

En outre, le démarrage des travaux subventionnés doit intervenir avant le 30 juin 2014.

Le projet de réaménagement de la rue Garibaldi affiche sa volonté d'excellence par rapport à la gestion des eaux pluviales. Ainsi, plusieurs aménagements sont mis en place en parallèle de la portée purement fonctionnelle des travaux :

- des fossés enherbés et plantés, qui favoriseront l'infiltration des eaux pour alimenter la nappe,

- un bassin de stockage enterré, construit à l'emplacement d'une ancienne trémie, qui aura vocation à stocker le surplus d'eaux pluviales. Une partie des eaux stockées sera recyclée par une réutilisation ciblée (lavage des voiries, arrosage des espaces verts). Le bassin assurera également une fonction "bassin d'orage" pour limiter les rejets dans le réseau unitaire. La qualité des eaux stockées étant un enjeu majeur pour garantir les fonctions de réutilisation prévues initialement, un suivi de l'eau sera mis en place.

Le projet de réaménagement de la rue Garibaldi déconnectera des eaux pluviales qui étaient jusqu'alors collectées dans le réseau unitaire. Il contribue ainsi à la lutte contre la pollution pluviale, en réduisant les volumes d'eaux pluviales strictes collectées dans les réseaux unitaires et en concourant à leur restitution à la nappe.

Sur la base de ces éléments, la Communauté urbaine va déposer une candidature à cet appel à projet ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

Autorise monsieur le Président à :

a) - solliciter auprès de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse une subvention d'équipement dans le cadre de l'appel à projet visant la lutte contre la pollution pluviale pour l'opération de requalification de la rue Garibaldi à Lyon 3°,

b) - accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à l'instruction de ladite demande et à sa régularisation.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 26 juin 2013.